

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 21 décembre 2023

Convocation

Date : 12/12/2023
Affichée et mise en ligne
le : 13/12/2023

Délibération n°

80-CC211223

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 26
- Pouvoirs : 14
- Votants : 40
- Absents : 4

Résultats :

- Pour : 40
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations

Affichée 22/12/2023

Mise en ligne le :

28/12/2023

Délibération mise en ligne
sur le site internet de la
CCSSO le :

12 JAN. 2024

AVIS DE L'EPCI SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DU MAGASIN MAXIZOO A CHAMANT

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre 2023, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Mairie de Chamant - 1 rue de l'Aunette - Salle du Conseil Municipal - 60300 Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mardi 12 décembre 2023, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Madame Martine PALIN-SAINTE-AGATHE

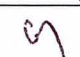
Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame AURAY JAUNET Christel	Monsieur LESAGE William
Madame BALOSSIER Françoise	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Madame BENOIST Magalie	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur BLOT Laurent	Madame MIFSUD Florence
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur CURTIL Benoit	Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine
Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur ROLAND Dimitri
Madame GLASTRA Delphine	Monsieur TESSON Gilles
Monsieur LAPIE Dominique	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LEFEVRE Sylvain	

Ont donné pouvoir :

Monsieur Maxime ACCIAI à Madame Viviane TONDELLIER
Monsieur Damien BOULANGER à Monsieur Rémi GEOFFROY
Madame Cécile GAUVILLE-HERBET à Monsieur Dominique LAPIE
Madame Pascale LOISELEUR à Monsieur Patrick GAUDUBOIS
Madame Michèle LOZANO à Monsieur Dimitri ROLAND
Monsieur Bruno SICARD à Monsieur Alain BATTAGLIA
Monsieur Daniel GUEDRAS à Benoit CURTIL
Madame Elisabeth SIBILLE à Monsieur Sylvain LEFEVRE
Madame Marie-Christine ROBERT à Madame Florence MIFSUD
Madame Isabelle GORSE-CAILLOU à Monsieur Jean-Pierre NGUYEN PHUOC VONG
Monsieur Patrice REIGNAULT à Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE
Madame Sophie REYNAL à Madame Véronique PRUVOST BITAR
Monsieur François DUMOULIN à Madame Christèle JAUNET
Monsieur Daniel FROMENT à Monsieur Gilles TESSON

Paraphes

	MPSA
---	------

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté
Néant

Étaient absents

Monsieur BARON Jean-Marc
 Monsieur DIEDRICH Wilfried, excusé
 Monsieur GRANZIERA Gilles, excusé
 Madame MARTIN Emilie, excusée

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 26 présents et 14 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Monsieur le Vice-Président expose à l'Assemblée délibérante que depuis le 1er janvier 2017 et la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté de communes Senlis Sud Oise exerce de plein droit et en place des communes membres, la compétence obligatoire Développement Economique avec l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

A ce titre, la commune de Chamant a transmis à la CCSSO, le 25 octobre 2023, la demande d'autorisation d'ouverture dominicale durant l'année 2024 pour 12 dimanches afin que celle-ci rende un avis.


Le magasin MAXI ZOO, de type M classé en 5ème catégorie, sis avenue du Poteau à Chamant, a été autorisé à ouvrir au public à compter du 18 octobre 2023 par arrêté municipal de la Ville de Chamant. Il s'agit d'un établissement secondaire de l'enseigne nationale Maxi Zoo France. Cette Société par Action Simplifiée est conformément inscrite auprès du greffe du tribunal de commerce depuis le 03 juillet 2023 sous le numéro Siret 389 435 215 03299 et le code NAF d'activité 47.76Z : « Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux, en magasin spécialisé ».

Maxi Zoo France déclare un réseau de plus de 300 magasins intégrés, être une filiale du Groupe FRESSNAPF, leader européen et n° 3 mondial de l'animalerie, 427 M€ TTC de chiffre d'affaires en 2022 et 1800 collaborateurs.

Maxi Zoo, leader français et européen de l'animalerie, poursuit son expansion et a décidé d'ouvrir son 3ème magasin du département à Chamant avec l'objectif d'être à moins de 20 minutes de chaque possesseur d'animaux. L'enseigne accentue son maillage territorial et vise l'ouverture de plus de 40 nouveaux magasins en 2023.

Le site de Chamant prévoit 12 ouvertures dominicales durant l'année 2024 sans création de postes supplémentaires. Ces ouvertures seront gérées par l'équipe de 4 personnes sur la base du volontariat. Les salariés concernés par ces ouvertures exceptionnelles auront droit au repos compensateur et majoration de salaire comme prévu par l'article L-3132-27 du code du travail.

Sur le même code NAF d'activité, 9 entreprises apparaissent sur le territoire de la CCSSO mais plutôt sur l'activité des fleurs et moins de celle liée aux animaux.

Paraphes	
	MPSA

Après avoir entendu l'exposé,

DÉLIBÉRATION

Envoyé en préfecture le 11/01/2024

Reçu en préfecture le 11/01/2024

Publié le 12/01/2024

ID : 060-200066975-20231221-80_CC211223-DE



Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, modifiés par la délibération n°2017-CC-07-099 du 25 septembre 2017 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Code du Travail et notamment l'article L.3132-26 modifié par LOI n° 2016-1088 du 8 août 2016 - art.8 (V) relatif à la suppression des repos dominicaux pour les commerces de détails et la consultation obligatoire des conseils municipaux et des assemblées délibérantes des EPCI lorsque la suppression excède 5 dimanches ;

Vu le Code du Travail et notamment l'article L.3132-27 modifié par la Loi n° 2009-974 du 10 août 2009 relatif aux conditions des repos compensateurs à la suite d'une suppression du repos dominical ;

Considérant l'arrêté municipal du 18 octobre 2023, de la Ville de Chamant autorisant l'ouverture de l'établissement Maxi Zoo sur la zone commerciale avenue du Poteau ;

Considérant la saisine de la communauté de communes par la ville de Chamant, en date du 25 octobre 2023 ;

Considérant le courrier de la société Maxi Zoo de demande d'autorisation pour 12 ouvertures dominicales durant l'année 2024 annexé à la présente délibération ;

Considérant la nécessité de délibérer dans les 2 mois suivant la saisine ;

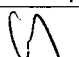
Considérant l'avis favorable de la commission Développement Economique du 22 novembre 2023 ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : de rendre un avis favorable à la demande d'autorisation d'ouverture de l'établissement commercial de l'enseigne MAXI ZOO Chamant lors de 12 dimanches durant l'année 2024 comme décrit dans le courrier ci-après annexé ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à transmettre cet avis à la Ville de Chamant afin que M. le Maire puisse rendre sa décision ;

ARTICLE 3 : de donner pouvoir à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
	MPSA

Envoyé en préfecture le 11/01/2024
Reçu en préfecture le 11/01/2024
Publié le 12/01/2024
ID : 060-200066975-20231221-80_CC211223-DE

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le :
De la publication sur le site internet de la CCSSO :
Fait à Senlis, le 3 janvier 2024*

Guillaume MARECHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Martine PALIN-SAINTE-AGATHE

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

MAXI ZOO France SAS
720, Rue Le Chatelier
ZAC L'Ilot des Sables
38090 VAULX-MILIEU
Tél : +33 (0)4 74 95 08 00
www.maxizoo.fr

Vaulx-Milieu, le vendredi 30 juin 2023

Objet : Demande d'ouvertures dominicales 2024

Madame, Monsieur,

Par la présente nous sollicitons votre autorisation à ouvrir notre enseigne MAXI ZOO les dimanches mentionnés ci-dessous pour l'année 2024, conformément à l'article L.3132-26 du code du travail :

- ✓ Dimanche 14 Janvier 2024
- ✓ Dimanche 21 Janvier 2024
- ✓ Dimanche 30 Juin 2024
- ✓ Dimanche 07 Juillet 2024
- ✓ Dimanche 1^{er} Septembre 2024
- ✓ Dimanche 8 Septembre 2024
- ✓ Dimanche 24 Novembre 2024
- ✓ Dimanche 1^{er} Décembre 2024
- ✓ Dimanche 8 Décembre 2024
- ✓ Dimanche 15 Décembre 2024
- ✓ Dimanche 22 Décembre 2024
- ✓ Dimanche 29 Décembre 2024

Les salariés concernés par ces ouvertures exceptionnelles auront droit au repos compensateur et majoration de salaire comme prévu par l'article L.3132-27 du code du travail.

Nous vous fournissons également les renseignements suivants concernant notre enseigne :

- Code NAF / APE : 4776Z
Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé

Merci de faire parvenir l'arrêté municipal à l'adresse suivante : maeliss.legac@fr.maxizoo.eu

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le service des Ventes,

Maëliss Le Gac
Assistante Direction Commerciale

MAXI ZOO FRANCE S.A.S
720 rue le Chatelier
ZAC I 'Ilot des Sables
38090 VAULX-MILIEU
Tél. 04 74 95 08 00
SIRET : 389 435 215 01 756